

Viviers : 80 % des intervenants persécutés par la justice française !

écrit par Martine Chapouton | 25 avril 2016



Dans un contexte où le jeune Boris Le Lay, réfugié au Japon, se voit condamné par la justice française à 2 ans de prison fermes (!), où le fondateur de Riposte laïque Pierre Cassen, comme s'il représentait un danger pour la sécurité des Français, se voit perquisitionné à son domicile et confisqué ordinateur et téléphone, il était intéressant de regarder la tribune, fort bien fournie, qu'Alain Barnier, élu municipal et président du RBM de Viviers, [avait réuni](#), samedi dernier, en compagnie de son ami Jean-Pierre Sartre.

En effet, sur ses cinq invités, quatre d'entre eux avaient eu, ou bien ont toujours, des démêlés avec la justice française. Qui sont ces dangereux "gibiers de potence" ? Qu'ont-ils fait pour avoir suscité l'attention des magistrats et des policiers ? Ont-ils utilisé leur force physique pour agresser ou "dépouiller" une personne plus faible qu'eux ? Ont-ils menacé grossièrement leur voisin ? Ont-ils mis le feu à des voitures ? Ont-ils refusé de payer leurs impôts ? Rien de tout cela, tous ceux qui les connaissent parlent d'eux comme des Français sans histoire, ayant toujours respecté les autres, et obéi aux

lois de leur pays. Alors ?

Le premier qui prit la parole, Sébastien Jallamion, expliqua les circonstances qui lui ont valu, dans un premier temps, d'être suspendu deux ans par sa hiérarchie, avant de subir une lourde condamnation judiciaire. Dans une interview à Riposte Laïque, puis sur TV-Liberté, le policier avait expliqué comment il avait été dénoncé par une collègue – musulmane – pour avoir dénoncé, sur une page facebook, la barbarie de l'Etat islamique.

Le deuxième intervenant, Francis Gruzelle, expliqua comment, en 1999, alors journaliste au Dauphiné, il s'était retrouvé devant les tribunaux pour avoir pris la défense des forces de l'ordre, et avoir pointé du doigt les racailles islamisées qui les agressaient. Condamné en première instance à cinq mille francs d'amende, il sera relaxé en appel.

En 2012, pour avoir écrit des choses qui n'avaient pas plu au juge Courroye, notre ami sera, lui aussi, victime d'une perquisition, et subira 48 heures de garde à vue, avec confiscation de ses ordinateurs. A ce jour, ceux-ci ne lui ont pas été restitués.

Christine Tasin et Pierre Cassen, autres intervenants, n'aborderent pas ces sujets dans leurs interventions. Et pourtant, ils en auraient eu à dire !

La présidente de *Résistance républicaine* aurait pu expliquer qu'elle en était à 5 plaintes en cours contre elle, en sus des trois procès déjà plaidés, et qu'elle en avait gagné un en première instance (grâce au regretté Joseph Scipilliti), un en appel, et qu'elle allait en cassation pour le troisième. Ses crimes ? Dans le premier cas, le procureur de Lyon avait déposé plainte contre Christine, coupable d'avoir écrit un article repris par un lecteur, qui l'avait fait suivre à la Chambre de commerce de Lyon. Au tribunal ! Dans le deuxième cas, elle avait, à Belfort, suite à une altercation très vive

avec des musulmans énervés, le jour de l'Aïd, répliqué à leurs menaces que "l'islam est une saloperie". Condamnée en première instance, avec une réquisition du procureur Chevrier demandant de la prison contre elle, elle avait été relaxée en appel. Dans le troisième procès, suite à un article-fiction sur Boulevard Voltaire, et une plainte de la LDH, elle a été condamnée par la 17e chambre, puis en appel, et, avec Dominique Jamet, directeur de publication de BV, ira en cassation.

Quant à Pierre Cassen, en cinq années à la tête de Riposte Laïque, il avait subi une condamnation très lourde, avec son ami Pascal Hilout, né Mahomet, suite à deux éditos signés de Cyrano. Ils avaient eu six associations dites antiracistes contre eux, et avaient été condamnés, au total, à plus de 22.000 euros d'amende et de dommages et intérêts. Au total, avec les frais de justice, cette affaire était revenue à 30.000 euros.

A ce jour, bien que le fondateur de Riposte laïque n'exerce plus aucune responsabilité, le Parquet de Paris, sur instruction du gouvernement, espère démontrer qu'il est l'auteur du tweet jugé injurieux par Anne Hidalgo, et qu'il demeure le vrai responsable de Riposte Laïque, d'où le vol d'Etat de ses outils, qui lui ont occasionné un préjudice de 1000 euros, sans parler du viol de son intimité.

Voilà quatre exemples, espacés dans le temps, qui nous montrent que dans la France des Droits de l'Homme, on persécute de plus en plus les patriotes pour leurs idées. Rappelons juste qu'en France, il y a, selon les chiffres du Premier ministre en personne, 20.000 classés S. N'oublions pas que 150 de nos compatriotes ont laissé leur vie, en 2015, à cause de ceux que Sébastien, Christine et Pierre ont le tort de pointer du doigt.

Et songeons au nombre d'heures utilisées par l'Etat français pour persécuter ces patriotes, qui ne sont pas mises au

service de la France pour protéger au mieux la sécurité de nos concitoyens.

Par ailleurs, lors de cette réunion, Alain Barnier et ses invités n'ont pas parlé que de leur sort. Ils ont évoqué, avec Francis Gruzelle, la dramatique situation des apiculteurs. A cause de pesticides interdits par l'Union européenne, mais autorisés par différents ministres de l'Agriculture, dont Le Foll, des millions d'abeilles sont mortes, et la France doit importer les trois quarts de ses besoins en miel !

Christine évoqua le droit, voire le devoir, d'être islamophobe, et en expliqua les raisons.

Pierre détailla les vraies mesures d'urgence à prendre contre l'islamisation de notre pays pour éviter efficacement les inévitables attentats qui vont venir.

L'autre invité, Alain Guillon (le seul des intervenants à ne pas avoir été persécuté pour délit d'opinion), détailla la dérive de l'Union européenne, et appela au retour du souverainisme.

Quant à Alain Barnier, il montra la réalité du Tafta, dont les négociations se déroulent dans le dos des peuples.

Un pot de l'amitié permit de poursuivre de passionnants échanges autour d'un verre, avant qu'une soirée dansante ne conclue cette fort belle initiative.

En tout cas, avec 80 % d'invités persécutés par la justice française, le président de Viviers Bleu Marine aura sans doute battu un record dont tout le monde se passerait volontiers, mais qui confirme la dérive liberticide de notre pays.